Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Assainissement et perspectives pour la CGN

A l'occasion de la rencontre du 24 novembre, le Conseil d'Etat, représenté par MM. Pascal Broulis, François Marthaler et Jean-Claude Mermoud, a présenté sa feuille de route pour l'assainissement du bilan et la restructuration de la CGN. Elle se caractérisera par un fort engagement des cantons.

En accord avec le Conseil d'administration et la direction, le modèle privilégié est celui d'une structure de holding où les trois cantons riverains détiendraient la majorité du capital et des sièges d'administrateurs. Un projet de décret pour financer la part vaudoise de la rénovation du « Vevey », du « Ville de Genève » et du chantier naval sera transmis au Grand Conseil à brève échéance. Une procédure de classement de la flotte Belle Epoque sera en outre engagée.

L'audit de la gestion de la CGN, réalisé en 2009, sur mandat des trois cantons riverains, a mis en évidence la nécessité d'assainir le bilan et de réorganiser la structure de l'entreprise pour mieux accomplir les missions d'exploitation des services de transports d'une part et de conservation du patrimoine d'autre part.

L'assainissement financier de la CGN est indispensable pour amortir la perte reportée d'environ 8 millions de francs liée à la recapitalisation de sa Caisse de pensions. Cet assainissement impliquera une réduction du capital social existant (36.6 millions de francs au 31.12.2009) ainsi qu'un abandon de tout ou partie des créances des cantons riverains (33.7 millions de francs).

Diverses variantes ont été examinées pour réorganiser la CGN et clarifier ses missions d'exploitation de prestations de transport et de conservation du patrimoine Belle-Epoque. La solution de compromis consiste à privilégier une structure de holding, avec une « société mère » détenant le capital-actions de deux « sociétés filles » à créer, soit CGN « exploitation » et CGN « Belle Epoque », société sans but lucratif éligible pour des dons fiscalement déductibles. Afin de garantir la pérennité et la stabilité future de la nouvelle entreprise, les cantons riverains détiendront au moins le 51% du capital-actions de la future « société mère » CGN Holding. La composition du Conseil d'administration reflètera cette majorité.

Fondé sur ces options stratégiques, un projet de décret permettant de financer la part

vaudoise de la rénovation du « Vevey », du « Ville de Genève » et du chantier naval sera transmis au Grand Conseil à brève échéance.

Depuis 2001, quelque 67 millions de francs ont été investis pour rénover et rajeunir la flotte de la CGN. Ces investissements ont été financés pour deux tiers par les trois cantons riverains et pour un tiers par la CGN, l'Association des Amis des Bateaux à vapeur du Léman (ABVL) et Pro Vapore, notamment à travers des augmentations de capital-actions totalisant 25 millions de francs. Cet effort devra se poursuivre pour la période 2013-2020 avec des montants estimés à 3 à 5 millions par an, avec un financement public et privé. Une procédure de classement de la flotte Belle Epoque sera en outre engagée.

Dans l'ensemble, cette feuille de route a été bien accueillie par les participants à la rencontre. La position des cantons de Genève et du Valais, de même que celle de l'assemblée générale de la CGN, demeurent naturellement réservées.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 novembre 2010

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, 021 316 70 01 et Vincent Krayenbühl, chef du Service de la mobilité, 021 316 73 70